

Les règles Th-bat, téléchargeables sur le site rt-batiment.fr, ont été élaborées et entérinées par la commission Th-bat.

Un document distinct contient des applications de ces règles depuis janvier 2014. Les applications restent valables dès lors que les méthodes de calcul ayant servi à leur détermination n'ont pas évolué et qu'aucune mise à jour des valeurs n'a été effectuée. À titre d'exemple, les méthodes de calcul des ponts thermiques n'ont pas changé en 2017. Les applications basées sur ces méthodes sont donc toujours valables.

Les documents ci-après constituent une mise à jour des règles Th-bat. Les principales modifications par rapport à l'ancien document sont les suivantes :

- Des méthodes supplémentaires pour des procédés non couverts par l'ancienne version des règles Th-bat (ex : vérandas, façades double peaux, verrières...)
- la précision de certaines conventions de calcul (fascicule Généralités)
- la réorganisation des règles, avec notamment la fusion et le redécoupage des fascicules U, S, TL.
- l'ajout, dans la partie méthode, de valeurs par défaut de ponts thermiques pouvant être utilisées sans justification des épaisseurs de parois.
- Des renvois plus fréquents vers les normes produits pour les composants entrant dans le champ d'une norme produit.